



N° de résolution
ou annotation

EN RÉFÉRENCE au décret gouvernemental 177-2020 décrétant l'état d'urgence sanitaire sur le territoire du Québec, et à l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux « *Le conseil et le comité exécutif ou administratif de toute municipalité, (...) sont autorisés à siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.* »

EN CONSEQUENCE, les séances ordinaires et extraordinaires du conseil municipal de Saint-Pierre-de-Broughton se tiendront à huis clos par tout moyen de communication jusqu'à indication contraire de la part des autorités gouvernementales.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, tenue à huis clos par conférence téléphonique le 6 avril 2020 à 19h30.

Sont présents à cette conférence téléphonique Mmes Francine Drouin, Chantale Thivierge et Patricia René conseillères, MM. Michel Champagne, Alexandre Dubuc-Ringuette, et Louis Tapp conseillers, formant quorum sous la présidence de M. Dave Lachance, maire. Est également présent à la conférence téléphonique M. Alain Paré, directeur général et secrétaire de l'assemblée.

1. MOT DE BIENVENUE

M. Dave Lachance, maire, adresse le mot de bienvenue.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020
4. Adoption des comptes de mars 2020
5. Dépôt du rapport budgétaire du premier trimestre 2020
6. Résolution modifiant le taux d'intérêt sur les arrérages et de pénalité sur les taxes impayées
7. Avis de motion : *RÈGLEMENT NUMÉRO 20-231 MODIFIANT LES ARTICLES 12 ET 13 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 19-230 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE 2020, LES TARIFS COMPENSATOIRES, ET LE TAUX D'INTÉRÊT ET DE PÉNALITÉ SUR TOUS LES COMPTES DUS À LA MUNICIPALITÉ.*
8. Séance extraordinaire le mardi 14 avril 2020 : *ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 20-231 MODIFIANT LES ARTICLES 12 ET 13 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 19-230 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE 2020, LES TARIFS COMPENSATOIRES, ET LE TAUX D'INTÉRÊT ET DE PÉNALITÉ SUR TOUS LES COMPTES DUS À LA MUNICIPALITÉ.*
9. Service intermunicipale incendie :
 - 9.1 Renouvellement et signature de l'entente intermunicipale 2020-2024
 - 9.2 Budget 2020 du service incendie
 - 9.3 Achat d'un compresseur pour la caserne incendie de Saint-Jacques-de-Leeds
10. Installation du système de branchement de génératrice à Broughton Station
11. Rémunération des employées du service de garde
12. Ouverture du poste : préposé au traitement des eaux usées
13. Office d'habitation des Appalaches : contribution municipale suite au dépôt des états financiers 2018
14. Résidence Saint-Pierre : demande de révision à la baisse du compte de taxes
15. Route des vergers : demande de soutien financier dans le cadre de la 3^e édition
16. Fête des couleurs : demande de commandite du Comité des organismes
17. Fête nationale : annulation de la programmation
18. TELUS : demande de consentement municipal
19. Cogeco : demande d'appui
20. Inspecteur en bâtiment et en environnement
21. Comités des élu(e)s
22. Travaux publics :
 - 22.1 Couvertures des regards
 - 22.2 Inspection et maintenance des génératrices d'urgence
 - 22.3 Achat de gravier 0 – ¾ : réparations printanières
23. Affaires nouvelles
 - Lettre aux élus fédéraux – Prestation canadienne d'urgence
24. Correspondance du maire
25. Période de questions
26. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour. **Adopté.**



N° de résolution
ou annotation
2020-04-059

2020-04-060

2020-04-061

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2020

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 mars 2020 au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil affirment en avoir fait lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Champagne et résolu unanimement, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020. **Adopté.**

4. ADOPTION DES COMPTES DE MARS 2020

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton doit payer mensuellement l'ensemble des factures reçues, et qu'elle dispose des argents nécessaires à l'acquittement de ces factures ;

ATTENDU QU' un montant de 112 753,98 \$ est déboursé à même le fonds général ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Champagne et résolu unanimement, d'entériner le paiement des comptes du 1^{er} au 31 mars 2020 inclusivement, pour un montant de 112 753,98 \$. **Adopté.**

5. DEPOT DU RAPPORT BUDGETAIRE TRIMESTRIEL – FIN DE LA PÉRIODE 3

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport budgétaire trimestriel lequel a été transmis aux élus au moins 48 heures avant la présente séance. Aucune question ni commentaire de la part des élu(e)s.

6. RÉOLUTION MODIFIANT LE TAUX D'INTÉRÊT DÉCRÉTÉ POUR L'ANNÉE 2020 ET APPLICABLE À TOUTE SOMME DUE A LA MUNICIPALITE DE SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON.

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 19-230 prévoit que le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton est fixé à 12 % par année ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 19-230 prévoit une pénalité de 0,5% additionnel du principal impayé par mois jusqu'à concurrence de 5% l'an, lequel est ajoutée sur le montant des taxes exigibles ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 981 du *Code municipal du Québec* autorise une municipalité de décréter par résolution un taux différent que celui prévu par règlement et ce, à toutes les fois qu'il le juge opportun;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Patricia René et résolu unanimement d'abaisser le taux d'intérêt et la pénalité à 0 % à compter de ce jour jusqu'à l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement 19-230. **Adopté.**

7. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 20-231 MODIFIANT LES ARTICLES 12 ET 13 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 19-230 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE 2020, LES TARIFS COMPENSATOIRES, ET LE TAUX D'INTÉRÊT ET DE PÉNALITÉ SUR TOUS LES COMPTES DUS À LA MUNICIPALITÉ.

CONSIDÉRANT QUE la situation de plusieurs citoyens et citoyennes qui pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire venir en aide à ses contribuables en diminuant le taux d'intérêt et de pénalité applicables à toute créance qui lui est due ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été déposé à la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton tenue par conférence téléphonique lundi le 6 avril 2020, lequel avis de motion portait sur le projet de *REGLEMENT NUMERO 20-231 MODIFIANT LES ARTICLES 12 ET 13 DU REGLEMENT NUMERO 19-230 DECRETANT LES TAUX DE TAXES MUNICIPALES POUR L'ANNEE 2020, LES TARIFS COMPENSATOIRES, ET LE TAUX D'INTERET ET DE PENALITE SUR TOUS LES COMPTES DUS A LA MUNICIPALITE.*



2020-04-062

N° de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement ce qui suit :

- l'adoption d'un avis de motion visant le dépôt et la présentation du projet de *REGLEMENT NUMERO 20-231 MODIFIANT LES ARTICLES 12 ET 13 DU REGLEMENT NUMERO 19-230 DECRETANT LES TAUX DE TAXES MUNICIPALES POUR L'ANNEE 2020, LES TARIFS COMPENSATOIRES, ET LE TAUX D'INTERET ET DE PENALITE SUR TOUS LES COMPTES DUS A LA MUNICIPALITE.*
Ledit projet de règlement a pour objet d'abaisser le taux d'intérêt et le taux pénalité à 0 % à compter de la date d'adoption du règlement 20-231 jusqu'au 31 décembre 2020 ;
- la publication d'un avis public qui renferme, outre un résumé du projet de règlement, la mention de la date, de l'heure de la séance où est prévue l'adoption du règlement;
- que règlement numéro 20-231 soit adopté à une séance extraordinaire du conseil municipal avant l'arrivée à échéance du second versement des taxes municipales. **Adopté.**

8. CONVOCATION À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Monsieur le maire Dave Lachance convoque les élu(e)s municipaux à une séance extraordinaire à huis clos par conférence téléphonique, mardi le 14 avril 2020 à 18h30. La séance extraordinaire aura pour objets :

- l'adoption du *REGLEMENT NUMERO 20-231 MODIFIANT LES ARTICLES 12 ET 13 DU REGLEMENT NUMERO 19-230 DECRETANT LES TAUX DE TAXES MUNICIPALES POUR L'ANNEE 2020, LES TARIFS COMPENSATOIRES, ET LE TAUX D'INTERET ET DE PENALITE SUR TOUS LES COMPTES DUS A LA MUNICIPALITE, et*
- l'embauche de l'inspecteur en bâtiment et en environnement.

9. SERVICE INTERMUNICIPAL INCENDIE

9.1 RENOUELEMENT ET SIGNATURE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DU SERVICE INCENDIE 2020-2024

M. Alexandre Dubuc-Ringuette se retire des discussions pour ce point.

ATTENDU QUE l'entente intermunicipale du service incendie a pris fin le 31 décembre 2019;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Jacques-de-Leeds, de Kinnear's Mills et de Saint-Pierre-de-Broughton ont discuté et convenu des conditions du renouvellement d'une nouvelle entente;

ATTENDU QUE tel que convenu à l'entente, le partage des coûts du service est de trente-six pourcent (36 %) pour la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds, trente-six pourcent (36 %) pour la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, et de vingt-huit pourcent (28 %) pour la municipalité de Kinnear's Mills;

ATTENDU QUE la nouvelle entente d'une durée de cinq (5) ans, débute le 1^{er} janvier 2020 pour se terminer le 31 décembre 2024.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Michel Champagne et résolu unanimement, d'autoriser le maire et le directeur général à signer au nom de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, *L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DU SERVICE INCENDIE 2020-2024*. **Adopté.**

9.2 BUDGET 2020 DU SERVICE INCENDIE

ATTENDU QUE le budget 2020 du service intermunicipal incendie a été présenté aux membres du Conseil municipal Saint-Pierre-de-Broughton et que ces derniers se sont prononcés en faveur de son adoption;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, d'adopter le budget 2020 du service intermunicipal incendie au montant total de 208 189 \$, que la répartition des coûts entre les trois municipalités concernées soit appliquée tel que figurant à l'entente intermunicipale du service incendie, et que des frais d'administration de 2 % soient versés à la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds. **Adopté.**

9.3 ACHAT D'UN COMPRESSEUR POUR LA CASERNE INCENDIE DE SAINT-JACQUES-DE-LEEDS

Il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement, d'autoriser l'achat d'un compresseur pour le service incendie à Saint-Jacques-de-Leeds au montant de 750 \$ taxes en sus. La dépense sera distribuée entre les trois municipalités du service incendie selon les conditions prévues à l'entente. **Adopté.**

2020-04-063

2020-04-064



N° de résolution
ou annotation

2020-04-065

10. INSTALLATION DU SYSTÈME DE BRANCHEMENT DE GÉNÉRATRICE À BROUGHTON STATION

ATTENDU QUE le service de distribution d'eau potable dans le secteur de Broughton Station est dépourvu d'un système de branchement électrique de la génératrice d'urgence en cas de panne d'électricité;

ATTENDU QUE l'entrepreneur électricien Pierre Mathieu inc a présenté une soumission afin de réaliser ce travail au montant de 658,95 \$ taxes en sus.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement d'autoriser la somme de 658,95 \$ taxes en sus pour l'installation d'un système de branchement électrique de la génératrice d'urgence. **Adopté.**

11. RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉES DU SERVICE DE GARDE

ATTENDU QUE depuis l'annonce de la fermeture des établissements scolaires le 13 mars 2017 en raison de la COVID-19, le versement du salaire des deux employées du service de garde a été maintenu;

ATTENDU QUE la rémunération des employées du service de garde municipal s'autofinance à partir de la contribution des parents dont les enfants fréquentent le service;

ATTENDU QU' aucun enfant ne fréquente le service de garde depuis le 16 mars 2020;

ATTENDU QUE les municipalités ne sont pas considérées par les mesures gouvernementales visant à supporter financièrement les employeurs à maintenir la rémunération de leurs employés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Champagne et résolu unanimement, de suspendre la rémunération des employées du service de garde. **Adopté.**

12. OUVERTURE DU POSTE DE PRÉPOSÉ AU TRAITEMENT DES EAUX USÉES

ATTENDU QUE l'opération et le suivi du fonctionnement d'une station d'épuration doivent être exécutés par une personne attitrée à ces fonctions;

ATTENDU QUE le titulaire doit détenir un certificat de qualification valide en matière d'opération d'ouvrages d'assainissement des eaux usées;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par madame Patricia René et résolu unanimement, de procéder à l'ouverture du poste de préposé au traitement des eaux usées et d'en établir les critères d'admissibilité en collaboration avec le syndicat des employés municipaux. **Adopté.**

13. OFFICE DE L'HABITATION DES APPALACHES (OMH) : CONTRIBUTION MUNICIPALE SUITE AU DEPOT DES ETATS FINANCIERS 2018

ATTENDU QUE suite au dépôt des états financiers de l'OMH de Saint-Pierre-de-Broughton pour l'exercice se terminant les 31 décembre 2018, la Municipalité doit à l'OMH des Appalaches la somme de 1 588 \$ pour le programme d'habitation à loyer modique, et la somme de 486 \$ pour le programme de supplément du loyer.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, d'autoriser le paiement de 2 474 \$ à l'OMH des Appalaches. **Adopté.**

14. RÉSIDENCE SAINT-PIERRE : DEMANDE DE RÉVISION À LA BAISSÉ DU COMPTE DE TAXES

ATTENDU QUE le 10 février 2020, le conseil d'administration de la Résidence St-Pierre-de-Broughton adoptait la résolution numéro 2020-02-10.05 dans laquelle il était proposé qu'une lettre soit acheminée au conseil municipal lui demandant de réviser à la baisse le compte de taxes municipales, et ce, rétroactivement au 1^{er} avril 2019 ;

ATTENDU QUE la résidence St-Pierre-de-Broughton ne fait pas partie des immeubles portés au rôle d'évaluation foncière mais exemptés de taxes foncières, ni des immeubles imposables bénéficiant d'un traitement fiscal particulier.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Michel Champagne et résolu unanimement, de refuser la demande de révision à la baisse du compte de taxes municipales de la résidence St-Pierre-de-Broughton formulée par son conseil d'administration. **Adopté.**

2020-04-066

2020-04-067

2020-04-068

2020-04-069



N° de résolution
ou annotation

2020-04-070

15. ROUTE DES VERGERS : DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

ATTENDU QUE les partenaires de la Route des vergers ont présenté une demande de soutien financier pour la 3^e édition de la *Route des vergers en fête* ;

ATTENDU QUE l'événement représente une visibilité et des retombées économiques dans la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, que la Municipalité octroi la somme de 100 \$, et que ce soutien financier soit conditionnel à la tenue de l'activité. **Adopté.**

16. FÉRIE DES COULEURS : DEMANDE DE COMMANDITE DU COMITÉ DES ORGANISMES

ATTENDU QU' une demande de contribution financière est adressée à la municipalité par le Comité des Organismes pour l'achat de publicité dans le cadre de la Férie des couleurs et l'impression de dépliants;

ATTENDU QUE la Municipalité désire contribuer financièrement à cet événement;

ATTENDU QUE l'objectif de la contribution municipale, s'inscrit dans la perspective d'une redistribution équitable des profits à l'ensemble des organismes membres du Comité des organismes.

2020-04-071

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement, d'adresser au Comité des organismes une demande visant à informer le conseil municipal sur la redistribution des profits à l'ensemble des organismes. La réponse à la demande de commandite est reportée à une séance ultérieure. **Adopté.**

17. FETE NATIONALE

ATTENDU QUE le contexte incertain engendré par la COVID-19 quant à la tenue des activités de la Fête nationale.

2020-04-072

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, d'annuler la programmation des activités de la Fête nationale 2020. **Adopté.**

18. TELUS : DEMANDE DE CONSENTEMENT MUNICIPAL

ATTENDU QUE Telus a présenté une demande de consentement d'effectuer des travaux de passage de fibre optique sur la route 112 du territoire de la municipalité dont les titres de projets sont 2712495-TI-D01-REV et 2712495-exp-TI-D01-REV2 ;

ATTENDU QUE ces projets ne contreviennent pas à la réglementation municipale.

2020-04-073

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, d'autoriser les travaux proposés par Telus. **Adopté.**

19. COGECO : DEMANDE D'APPUI

ATTENDU QUE la pauvreté de l'accès internet à large bande sur le territoire de la municipalité ;

ATTENDU QUE Cogeco Connexion inc. démontre l'intention d'étendre son réseau à large bande dans notre municipalité et dans la région de la MRC des Appalaches ;

ATTENDU QUE l'ensemble des citoyens de la municipalité bénéficieraient de l'accès aux services internet à large bande.

2020-04-074

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, d'appuyer les démarches de Cogeco Connexion inc. et autorise le directeur général à transmettre et à signer une lettre d'appui à cet effet. **Adopté.**

20. ENTENTE DE SERVICE D'INSPECTION EN BATIMENT ET EN ENVIRONNEMENT ENTRE LA MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE DES APPALACHES – ENGAGEMENT D'UN INSPECTEUR EN BATIMENT ET EN ENVIRONNEMENT REGIONAL

ATTENDU QUE les modalités applicables au projet d'entente du service d'inspection en bâtiment et en environnement ont été convenues entre la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, la municipalité de Kinnebar's Mills et la MRC des Appalaches;



N° de résolution
ou annotation
2020-04-075

2020-04-076

2020-04-077

ATTENDU QUE le projet d'entente avec la MRC des Appalaches vise l'embauche d'un inspecteur qui aura pour responsabilité l'application des règlements d'urbanisme des municipalités de Saint-Pierre-de-Broughton et de Kinnear's Mills pour la période du 20 avril 2020 au 31 décembre 2021;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton a autorisé la MRC à procéder en son nom, au recrutement et à l'embauche d'un inspecteur en bâtiment et en environnement selon les modalités précédemment adoptées par résolution.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, ce qui suit :

- **QUE** la MRC des Appalaches procède à l'engagement de l'inspecteur régional en bâtiment et en environnement;
- **QUE** la date de son entrée en fonction soit le 20 avril 2020;
- **QUE** le temps soit réparti à part égale entre les municipalités de Kinnear's Mills et de Saint-Pierre-de-Broughton, à l'exception de 20 jours réservés pour les rencontres de suivi à la MRC des Appalaches et pour la formation;
- **QUE** la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton s'engage à souscrire et à maintenir en vigueur une assurance responsabilité civile, incluant celle relative à l'erreur ou l'omission, pour la fourniture de ce service par La Mutuelle des Municipalités du Québec.
- **QUE** la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton nomme officiellement l'inspecteur en bâtiment et en environnement à la prochaine séance du conseil municipal. **Adopté.**

21. COMITES DES ELUS

Aucun suivi

22. TRAVAUX PUBLICS

22.1 COUVERCLES DES REGARDS

Tous les ouvertures des couvercles des regards ont été obturées tel que discuté antérieurement.

22.2 INSPECTION ET MAINTENANCE DES GENERATRICES D'URGENCE

Les travaux d'inspection et de maintenance des deux génératrices d'urgence (école et station de l'eau potable) ont été réalisés par Drumco. Aucun problème n'a été identifié.

22.3 ACHAT DE GRAVIER 0 – ¾ : REPARATIONS PRINTANIERES

Il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement d'autoriser les services des travaux publics à acheter du gravier 0 – ¾ afin d'effectuer les réparations printanières des routes. La dépense ne devra pas dépasser 2 500 \$ et devra obtenir l'autorisation préalable du directeur général. Toute dépense excédant 2 500 \$ devra être soumise au conseil municipal.

23. AFFAIRES NOUVELLES

Une correspondance sera envoyée au Premier ministre du Canada, aux députés et ministres fédéraux responsables des dossiers économiques et directement impliqués par la COVID-19, et finalement au député de Mégantic-L'Érable, afin de demander que les pompiers volontaires et les élu(e)s municipaux soient considérées dans le Plan d'urgence du Canada.

24. CORRESPONDANCE DU MAIRE

Aucune

25. PERIODE DE QUESTIONS

Sans objet.

26. LEVEE DE L'ASSEMBLEE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement, que la séance soit levée à 20h27. **Adopté.**

«Je, Dave Lachance, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.»

Dave Lachance, maire

Alain Paré, directeur général et secrétaire-trésorier

